

VILLE DE MORMANT
NOTE DE PRESENTATION
BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET ANNEXE EAU

Le Budget Primitif est l'acte budgétaire et juridique par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de la Commune pour l'exercice (1er janvier – 31 décembre) auquel il s'applique.

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation sont constituées principalement :

- par les dotations aux amortissements pour 24.000,00 €,
- par le virement à la section d'investissement pour 115 954,58 € et par des travaux de sectorisation et de réseaux pour 140.000,00 €.
- Les crédits pour la mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage (AMO) au titre de la passation du nouveau contrat de concession du service public de l'eau potable sont prévus à l'article 617 « Etudes et recherches » pour 2 200,00 €.
- 4 000 € pour des publicités pour éventuellement le passage de marchés publics.
- Une ouverture du chapitre 67 « autres charges exceptionnelles » pour 3 000,00 €

Recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation sont constituées principalement :

- par la Surtaxe Eau pour 30.000,00 €.
- par le résultat de fonctionnement reporté pour 248 554,58 €.
- par la redevance d'occupation du domaine public à hauteur de 4 200,00 €
- par les frais de contrôle estimés à 2 900,00 €
- les amortissements des subventions pour 3 500,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont constituées principalement :

- par le remboursement des avances de l'Agence de l'Eau pour un montant de 14.000,00 €.
- par les amortissements des subventions pour 3 500,00 €
- d'une somme de 46 305,00 € est affectée pour la déviation de la canalisation qui passe par le domaine privé « lotissement les closeaux ».
- d'une somme de 101 537,55 € est disponible pour des futurs travaux sur le réseau d'eau potable ou le château d'eau.

Recettes d'Investissement

Les recettes d'investissement sont constituées principalement :

- par l'autofinancement provenant de la section de fonctionnement à hauteur de 115 954,58 €,

- par les amortissements pour un montant de 24.000,00 €
- et le report du résultat de 2023 pour 25 387,97 €

La dette :

Les emprunts sont classés selon la charte Gysler en A1 (taux simple, non structurés)

Capital restant dû au 01/01/2024 : 53 588,06 €

2 prêts au 01/01/2024 à taux zéro, ce sont des prêts accordés par l'AESN.

Aucun emprunt contracté en 2023, et il n'y en aura pas en 2024.

BUDGET PRIMITIF EAU 2024

DEPENSES D'EXPLOITATION

COMPTE	LIBELLE	PROPOSITIONS 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	146 200,00 €
042	OPER.D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	24 000,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	115 954,58 €
67	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000,00 €
	TOTAL	289 154,58 €

RECETTES D'EXPLOITATION

COMPTE	LIBELLE	PROPOSITIONS 2024
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	248 554,58 €
042	OPER.D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 500,00 €
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE et VENTES	30 000,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	7 100,00 €
	TOTAL	289 154,58 €

La Section d'Exploitation s'équilibre à 289 154,58 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

COMPTE	LIBELLE	PROPOSITIONS 2024
040	OPER.D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 500,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	14 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	147 842,55 €
	TOTAL	165 342,55 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

COMPTE	LIBELLE	PROPOSITIONS 2024
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVEST REPORT	25 387,97 €
040	OPERA.D'ORD. DE TRANSFERT ENTRE SECT.	24 000,00 €
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	115 954,58 €
	TOTAL	165 342,55 €

La Section d'Investissement s'équilibre à 165 342,55 €